

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 4 mars 2013

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le quatrième jour de mars deux mille treize (2013) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2013-03-64.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session ordinaire du 4 février 2013
 - 3.2 Session extraordinaire du 11 février 2013
 - 3.3 Session extraordinaire du 18 février 2013
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Programme triennal de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
 - 4.3 Personne désignée à la MRC en remplacement de la mairesse
 - 4.4 Renouvellement assurances - MMQ
 - 4.5 MRC de Rivière-du-Loup - amendes (1 juillet au 31 déc. 2012)
 - 4.6 Vigilance sociale
 - 4.7 Quote-part MRC de Rivière-du-Loup
 - 4.8 MRC de Rivière-du-Loup - cour municipale
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Avis de motion - Règlement concernant la création du service de sécurité incendie
6. TRANSPORT
 - 6.1 Lampes pour boîtes postales et Rivière-des-Vases

6.2 Correspondance Jean D'Amour

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Factures - Travaux entre rue Beaulieu et Meunerie
- 7.2 a) Factures travaux lot #2 et #3
 - b) Facture Allen entrepreneur général
- 7.3 a) MDDEP - Modifications au règlement sur la qualité de l'eau potable
 - b) MDDEP - Déclaration des prélèvements d'eau - année 2012
- 7.4 Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
- 7.5 Analyse de l'eau potable

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
- 8.2 Procès-verbal CCU du 18 février 2013
- 8.3 a) CPTAQ - orientation préliminaire dossier 374458
 - b) CPTAQ - Accusé réception - dossier 404295
 - c) CPTAQ - décision 403448
- 8.4 Dérogation mineure - 161 route 291
- 8.5 Parc Kiskotuk - participation financière
- 8.6 Formation Inspecteur en bâtiments
- 8.7 Périmètre d'urbanisation de Cacouna

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
- 9.2 Protocole entente - Commission Scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup (parc école)
- 9.3 Demande à la Comm Scolaire advenant fermeture de l'école
- 9.4 Personnes désignées - Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent
- 9.5 MRC de Rivière-du-Loup - subvention du pacte rural - bibliothèque
- 9.6 Signature - protocole d'entente bibliothèque avec la Fabrique de Cacouna

10. AUTRES DOSSIERS

11. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 8 avril 2013

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-03-65.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2013 et des séances extraordinaires des 11 et 18 février 2013

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les procès-verbaux de la session régulière du 4 février 2013 et des sessions extraordinaires des 11 et 18 février 2013 soient adoptés en leur forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2013-03-66.4.1 Ratification des déboursés de février et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 28 février 2013 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 271 324.36\$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2013-03-67.4.2 Programme triennal de la Commission Scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup

Dépôt du projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2013-2014 à 2015-2016. Il demande l'avis de la municipalité sur ce projet.

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2013–2014 à 2015-2016.

2013-03-68.4.3 Personne désignée à la MRC en remplacement de la mairesse

Attendu que le conseil doit nommer un membre du conseil en cas d'absence de la mairesse au conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup;

Attendu que cette personne aura le droit de vote lors de son remplacement à la table des maires;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme monsieur Carol Jean représentant du conseil en cas d'absence de madame Ghislaine Daris mairesse au conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup pour la durée du mandat soit jusqu'en novembre 2013.

2013-03-69.4.4 Renouvellement assurances - MMQ

Dépôt du renouvellement des assurances de la municipalité par la Mutuelle des municipalités du Québec.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le renouvellement des assurances de la municipalité et accepte d'en défrayer la somme de 31 156\$ à Ultima assurances et services financiers inc.

Que les ajouts suivants soient faits : trois nouvelles stations de pompage ainsi que les bassins aérés, pompe portative (pompiers).

4.5 MRC de Rivière-du-Loup - amendes (1 juillet au 31 décembre 2012)

Dépôt du tableau présentant les montants qui seront retournés aux municipalités pour la perception des constats d'infraction pour le semestre du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.

Pour la Municipalité de Cacouna, une somme de 8 386.63\$ est à recevoir pour cette période.

2013-03-70.4.6 Vigilance sociale

Madame Marie-Douce Rioux, chargée de projet pour le comité Abus, jamais plus...pour une retraite sereine nous informe que dans le cadre du projet Vigilance sociale pour contrer la maltraitance et les abus envers les aînés, des formations gratuites seront offertes dans notre municipalité. Pour ce faire, elle sollicite l'aide de la municipalité pour l'aspect logistique et technique des formations (prêt de locaux et équipements), ainsi que pour diffuser l'information à la population dans le bulletin municipal.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que la salle paroissiale soit offerte gratuitement au comité de Vigilance sociale pour la tenue de cette formation.

2013-03-71.4.7 Quote-part MRC de Rivière-du-Loup

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup transmet la résolution pour l'approbation de la répartition des quotes-parts aux municipalités locales.

Pour notre municipalité, la quote-part annuelle est de 242 615\$ dont un premier versement est dû pour le 8 avril au montant de 144 487\$.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 144 487\$ à la MRC de Rivière-du-Loup en compensation de la première portion de la quote-part pour le 8 avril 2013.

4.8 MRC de Rivière-du-Loup - cour municipale

Dépôt au conseil de la copie du règlement no 188-13 adopté par le conseil des maires le 21 février 2013 visant à conclure une entente portant sur la modification de l'entente relative à la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

5.2 Avis de motion - Règlement concernant la création du service de sécurité incendie

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Rémi Beaulieu conseiller, qu'à une prochaine réunion, un règlement sera adopté concernant la création du service de sécurité incendie.

6. TRANSPORT

6.1 Lampes pour boîtes postales et Rivière-des-Vases

Ce point est reporté à une prochaine réunion pour étude.

6.2 Correspondance - Député Jean D'Amour

Madame Diane Pelletier, attachée politique de monsieur Jean D'Amour accuse réception de notre résolution concernant la demande de subvention discrétionnaire au député.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2013-03-72.7.1 Factures - Travaux entre rue Beaulieu et Meunerie

Dépôt des avis de changement et de factures pour les travaux d'égouts sanitaires et pluviaux dans le secteur rue Beaulieu-Meunerie :

Avis de changement :

	<u>Municipalité</u>	<u>MTQ</u>
1-MG-20 non disponible	1443.20\$	1443.20\$
2-Habillage et chauffage du béton	3054.46\$	3595.87\$
3-2 ième mobilisation	2474.45\$	2024.55\$
4-Remplacement cadre et grille	2181.17\$	4362.33\$
5-Pose d'une bavette enrobé bitumineux	383.33\$	383.33\$
6-Extra pour mob/démobilisation du pavage de surface		<u>770.00\$</u>
Total	<u>9536.61\$</u>	<u>12 579.28\$</u>

Factures :

-Snc Lavallin	Surveillance des travaux au 31 janvier 2013	1 609.65\$
-Excavations Bourgoin & Dickner Inc.	Décompte progressif no 2	57 405.99\$

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les avis de changement énumérés ci-haut (1 à 6) pour les travaux d'égouts pluviaux et sanitaires (entre la rue Beaulieu et Meunerie) selon les proportions recommandées par SNC Lavallin soit un total de 9536.61\$ pour la portion municipale et de 12 579.28\$ pour la portion du Ministère des Transports du Québec. Cette résolution annule celle déjà autorisée antérieurement relativement aux proportions MTQ-municipalité. De plus, est inclus un montant de 41 315.61\$ représentant la retenue de 10%.

Que le conseil accepte de payer les factures au montant de 59 015.64\$ à même le règlement no 54-12.

Que le conseil accepte la réception provisoire de ces travaux étant donné la réception du cautionnement d'entretien pour une période de deux ans à compter du 31 janvier 2013.

2013-03-05-03-73.7.2-a Factures - Lot #2 et # 3

Cons. Cima+/Roche	suivi et mise en service réseau	10 112.96\$
Cons. Cima+/Roche	lot #3, surveillance bureau et Exigences gouvernementales	7 150.84\$
Cons. Cima+/Roche	Surveillance bureau et asphalte	17 487.86\$

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 28 février 2013 soient ratifiés et payés sauf la facture du lot #3 au montant de 7150.84\$ pour un montant total de 27 600.82\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna.

2013-03-74.7.2-b Facture Allen

Dépôt d'une facture pour l'ajustement électrique des trois stations de pompage du lot #2.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la facture présentée par Allen Entrepreneur général au montant de 785.53\$ taxes incluses;

Attendu que les stations de pompage depuis leur mise en service n'ont jamais été complètement fonctionnelles;

Attendu que l'entrepreneur doit remettre un système fonctionnel, équilibré et garanti dans son ensemble;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse de payer la facture numéro 027461 au montant de 785.53\$ taxes incluses de la compagnie Allen Entrepreneur général Inc.

7.3-a MDDEP - Modifications au règlement sur la qualité de l'eau potable

Le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau oblige tous ceux qui prélèvent directement dans l'environnement des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), une déclaration du volume d'eau qu'ils ont prélevés d'ici le 31 mars 2013 et en payer la redevance.

7.3-b Déclaration des prélèvements d'eau - année 2012

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) nous rappelle des nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable qui seront en application à partir du 8 mars 2013.

7.4 Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Recyc-Québec nous avise que d'importants changements ont été apportés au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

Pour les années 2010 et 2011, une première tranche nous a été versée en novembre 2012 et le solde sera versé le 31 mars 2013. Pour l'année 2012, une somme de 25 448.16\$ nous sera versée.

2013-03-75.7.5 Analyse de l'eau potable

Dépôt de deux soumissions pour l'analyse de l'eau potable et l'analyse de l'eau usée pour l'année 2013.

	Eau potable	Eau usée
Laboratoire BSL	1780\$	868\$
Environnex	1845\$	968\$

Le tout plus taxes et comprennent les frais de transport.
Environnex a fourni les prix pour 3 ans soit 2013-2014-2015.

Attendu que le conseil a analysé les soumissions déposées;

Attendu qu'à la soumission de l'entreprise Environnex, on devra ajouter une somme de 96\$ pour l'eau potable;

Attendu que la soumission de Laboratoire BSL comprend les nouvelles analyses demandées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP);

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Laboratoire BSL pour l'analyse de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2013 au coût respectif de 1780\$ et 868\$ plus taxes, transport inclus.

Que Laboratoire BSL nous fournisse une soumission pour 3 ans.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2013-03-76.8.2 Procès-verbal CCU du 18 février 2013

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 18 février 2013.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 18 février dernier.

2013-03-77.8.3-a CPTAO - orientation préliminaire dossier 374458

M. Guy Lebeau, commissaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec nous fait connaître la position de la Commission sur la demande à portée collective de la MRC de Rivière-du-Loup. Afin que la Commission puisse émettre une autorisation dans le sens de l'orientation, elle doit recevoir des avis favorables de chacune des parties intéressées, soit de la MRC, des municipalités locales concernées et de l'Union des producteurs agricoles.

Cette demande vise à identifier, à l'intérieur de la zone agricole de 13 municipalités constituantes de la MRC, des îlots déstructurés, tel qu'il a été prévu à l'article 59 de la Loi, de manière à y permettre l'implantation des résidences à certaines conditions. Les municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de Saint-Épiphanie ne comportent pas d'îlot déstructuré.

Attendu que lors d'une rencontre, tenue le 5 juin 2012, réunissant les représentants de la MRC, des Fédérations régionales de l'UPA du Bas-St-Laurent et de la Côte-du-Sud, et ceux

de la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ), pour en arriver à établir un consensus sur la délimitation des îlots et des conditions d'implantation à l'intérieur de ceux-ci;

Attendu que le consensus a établi la présence de 62 îlots déstructurés sur le territoire de la MRC;

Attendu que la CPTAQ, dans son orientation préliminaire du 24 janvier 2013, estime que le consensus obtenu entre les parties quant à la délimitation des îlots déstructurés et des conditions d'implantation résidentielle s'y rattachant, respectent les critères applicables de la Loi au regard de cette démarche;

Attendu que la CPTAQ rendra une décision conforme à cette orientation préliminaire, à la réception d'une résolution d'acceptation de la part des instances impliquées, soit la MRC, la Fédération de l'UPA et les Municipalités concernées;

Attendu que cette autorisation est assujettie à six conditions, dont la 6^e qui mentionne :

«Lorsque la décision aura pris effet, la MRC devra produire un rapport annuel à la Commission et à la Fédération de l'UPA concernée au plus tard 3 mois après la fin de l'année civile. Ce rapport devra comprendre le nombre de résidences construites en zone agricole et les informations pertinentes relatives au suivi de la décision, tels les numéros de lots, le cadastre, la superficie de l'unité foncière et la municipalité»;

Attendu que la 6^e condition impose du travail supplémentaire au personnel administratif de la municipalité;

Attendu que la 6^e condition n'est pas de nature à améliorer une saine gestion des nouvelles implantations résidentielles dans les îlots déstructurés. Elle a plutôt pour but d'effectuer un suivi administratif de l'autorisation consentie au sein de la CPTAQ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil :

- 1) indique qu'il est favorable à l'orientation préliminaire émise par la CPTAQ dans le dossier 374458;
- 2) accepte la 6^e condition imposée par la CPTAQ, mais apporte des réserves sur l'objectif poursuivi par cette condition.

8.3-b CPTAQ - accusé réception - dossier 404295

Accusé réception de la demande de la Ferme Figali Inc.

Une deuxième correspondance autorisant l'aliénation en faveur de Succession Fernando Pelletier et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, d'une superficie de 1 313,3 mètres carrés, d'une partie du lot 268, du cadastre de la paroisse de Cacouna, de la circonscription foncière de Témiscouata, dans la municipalité de Cacouna.

Elle autorise également l'aliénation en faveur de Ferme Figali inc. d'une superficie de 1686,7 mètres carrés, d'une partie du lot 268, du cadastre de la paroisse de Cacouna, de la circonscription foncière de Témiscouata, dans la municipalité de Cacouna.

8.3-c CPTAQ - décision 403448

La Commission de Protection du territoire agricole du Québec a autorisé l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière incluant chemin d'accès, d'un emplacement d'une superficie de 18,96 hectares, faisant partie des lots 71, 73, 74, 78, 79, 80, 83, 84 et 86 du cadastre de la paroisse de Cacouna, de la circonscription foncière de Témiscouata dans la municipalité de Cacouna. Cette autorisation est toutefois assujettie à certaines conditions énumérées dans la décision.

2013-03-78.8.4 Dérogation mineure - 161 route 291

Dépôt d'une demande de dérogation mineure sur la propriété du 161 route 291 dans la zone 64-A sur les lots 152-P et 153-1 concernant la construction d'une grange à foin de 32 pieds par 30 pieds à l'arrière du terrain. Cette demande porte le total des constructions complémentaires à plus de 120 mètres carrés.

Attendu que le conseil de a pris connaissance de la demande de dérogation mineure;

Attendu que la demande a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accorder la dite demande;

Attendu qu'aucune contestation n'a été faite à cette consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande de dérogation mineure pour la construction d'une grange à foin de 32 pieds par 30 pieds à l'arrière du terrain du 161 route 291 dans la zone 64-A sur les lots 152-P et 153-1, portant le total des constructions complémentaires à plus de 120 mètres carrés.

2013-03-79.8.5 Parc Kiskotuk – participation financière

Attribution d'une aide financière pour la gestion courante de l'année de fonctionnement 2013 de la Société du parc côtier Kiskotuk

Attendu la demande de soumission adressée à la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent par la Société du parc côtier Kiskotuk pour sa gestion courante pour l'année de fonctionnement s'échelonnant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014;

Attendu que la réalisation de ce mandat est nécessaire pour assumer les affaires courantes de la Société, l'entretien du secteur des Passereaux, la recherche de financement et les demandes d'autorisations environnementales nécessaires pour la réalisation de la première phase des travaux à venir;

Attendu que la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent a déposé le 19 décembre 2012 à la Société du parc côtier Kiskotuk l'offre de service globale pour la réalisation du mandat qui s'élève à 20 000,00 \$;

Attendu que des demandes d'aides financières pour la réalisation de ce mandat ont été déposées à la MRC de Rivière-du-Loup (14 000 \$), à la Première Nation Malécite de Viger (2 000 \$), à la municipalité de Cacouna (2 000 \$) et la municipalité de L'Isle-Verte (2 000 \$);

Attendu l'implication actuel de la Municipalité de Cacouna et la pertinence d'appuyer la Société du parc côtier Kiskotuk dans la réalisation de ce projet écotouristique d'importance pour la vitalité économique de la région;

Attendu que ce contrat doit être entamé dans les plus brefs délais;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil :

- 1) Octroie un financement de 2 000 \$ à la Société du parc côtier Kiskotuk pour la réalisation du mandat de sa gestion courante par la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent;
- 2) L'octroi de ce financement est conditionnel à ce que les partenaires ciblés participent au financement de la gestion courante tel que demandé.

2013-03-80.8.6 Formation Inspecteur en bâtiments

Attendu que l'inspecteur en bâtiments se doit de recevoir les formations requises à l'évolution de son emploi;

Attendu que des formations sont offertes concernant l'énergie et les mystères du lotissement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que monsieur Vincent Bérubé assiste aux formations suivantes :

Rencontre municipale de l'énergie pour un coût de 221\$ plus taxes.

Les mystères du lotissement pour un coût de 260\$ plus taxes qui se tiendront les 3, 4 et 5 avril 2013 à Québec et Shawinigan.

Que le conseil accepte de défrayer les frais d'inscriptions de ces cours et les dépenses encourues pour le 3 avril 2013.

8.7 Périmètre d'urbanisation de Cacouna

Dépôt d'une carte par l'inspecteur en bâtiments afin de réviser le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Cacouna.

Le conseil reporte à une prochaine rencontre cet item pour étude.

9. LOISIRS ET CULTURE

2013-03-81.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les contrats suivants et autorise de les payer aux dates indiquées sur ceux-ci :

-Danse en couple 500\$ payable en 1 versement - 20 mars 2013
-Danse en ligne 500\$ payable en 1 versement - 20 mars 2013
-Cours Tae-boxe 550\$ payable en 2 versements (sem. 5 mars et au dernier cours-3 avril 2013).

Que le conseil autorise les factures suivantes :

-Pierre Caillouette	coach hockey	30\$
-Samuel A. Lévesque	coach basket ball	75\$

2013-03-82.9.2 Protocole entente - Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup (parc école)

Dépôt au conseil du projet de protocole d'entente révisé relativement au parc de jeux de l'école Vents-et-Marées.

Attendu que le conseil a pris connaissance du projet révisé de protocole d'entente concernant le parc de jeux de l'école Vents-et-Marées;

Attendu qu'il y a lieu de signer un tel protocole afin de déterminer les tâches et le partenariat de chacun pour l'entretien du parc école;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise mesdames Ghislaine Daris et Madeleine Lévesque respectivement mairesse et directrice générale à signer pour la Municipalité de Cacouna le protocole d'entente à intervenir concernant le parc de jeux de l'école Vents et Marées avec la Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup et le Conseil d'établissement de l'école Vents-et-Marées, Desbiens et Saint-Arsène.

2013-03-83.9.3 Demande à la Comm Scolaire advenant fermeture de l'école

Attendu que le conseil a rencontré des personnes responsables à la direction de la Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup;

Attendu que le conseil est à préparer un protocole d'entente pour le parc école de notre municipalité;

Attendu que des sommes importantes ont été apportées au parc école par le milieu;

Attendu que le conseil veut conserver ces immobilisations pour le milieu;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la Commission Scolaire Kamourska-Rivière-du-Loup d'être le premier intervenant pour l'acquisition du terrain et des infrastructures de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup advenant la fermeture de l'école Vents et Marées.

9.4 Personnes désignées - Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent

M. Jacques Côté, directeur général du réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent nous informe que les deux personnes nommées pour représenter la municipalité et la bibliothèque sont madame Francine Côté et monsieur René Voyer.

2013-03-84.9.5 MRC de Rivière-du-Loup - subvention du pacte rural - bibliothèque

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet copie de la résolution adoptée par le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup tenue le 21 février 2013 autorisant une aide financière de 10 000\$ à même le fonds du Pacte rural pour la relocalisation de la bibliothèque à la sacristie de l'église de Cacouna . Le versement de l'aide financière est conditionnel à la transmission par la Municipalité à la MRC, d'une preuve écrite de participation de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise mesdames Ghislaine Daris mairesse et Madeleine Lévesque directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour la Municipalité de Cacouna le protocole d'entente concernant le financement par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

2013-03-85.9.6 Signature - protocole d'entente bibliothèque avec la Fabrique de Cacouna

Suite à l'autorisation de la signature du protocole d'entente révisé de février 2013 par l'économiste diocésain monsieur Michel Lavoie,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise mesdames Ghislaine Daris mairesse et Madeleine Lévesque directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour la Municipalité de Cacouna le protocole d'entente avec la Fabrique de Cacouna concernant l'aménagement de la bibliothèque municipale à la sacristie de l'église Saint-Georges de Cacouna.

10. AUTRES DOSSIERS

11. INFORMATIONS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-03-86.15 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h00 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
